

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2015

ISOLEMENT ÉLECTRONIQUE DÉTENUIS ET RENSEIGNEMENT PÉNITENTIAIRE - (N° 2571)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Goujon et M. Guy Geoffroy

ARTICLE 4

I. – À la fin de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« prosélytisme avéré en faveur de mouvements ou d’actions tendant à favoriser la violence ou le terrorisme »,

les mots :

« pressions graves ou réitérées sur autrui en faveur d’une religion, d’une idéologie ou d’une organisation violente ou terroriste ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.